



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE  
– CSEE

**Présidente**

Christine BLOWER

**Vice-président-e-s**

Odile CORDELIER  
Andreas KELLER  
Trudy KERPERIEN  
Dorte LANGE  
Galina MERKULOVA  
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9<sup>e</sup>  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél. : +32 2 224 06 91/92  
Fax : +32 2 224 06 94  
[secretariat@csee-etuce.org](mailto:secretariat@csee-etuce.org)  
<http://www.csee-etuce.org>

**Directrice européenne**

Susan FLOCKEN

**Trésorier**

Mike JENNINGS

# CSEE

## Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

### Déclaration du CSEE : lutter contre la crise du COVID-19

*Adoptée par le Bureau du CSEE le 30 mars 2020*

A l'origine d'une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, la pandémie de COVID-19 frappe de plein fouet le secteur de l'éducation, ses effectifs et les étudiant-e-s. Cette crise de santé publique actuelle aura, à court, moyen et long terme, un impact majeur sur la vie des citoyen-ne-s, la société et l'économie et nécessite, par conséquent, un changement radical de paradigme. Partout en Europe, les écoles, les universités et les établissements scolaires transfèrent leurs cours en ligne et/ou poursuivent l'apprentissage des étudiant-e-s au moyen d'autres méthodes d'enseignement à distance.

Alors que la pandémie de coronavirus (COVID-19) se propage à travers le monde, les écoles et les établissements scolaires se retrouvent à nouveau au centre des préoccupations des autorités et de la société. Seule réponse collective pour lutter contre le virus, nombreux sont les pays qui ont imposé des mesures de quarantaine, de confinement et de distanciation entre les individus, les familles et au sein même des communautés, tandis que le personnel de l'éducation et leurs syndicats manifestent leur volonté de se mobiliser et de travailler ensemble pour le bien commun. Un grand nombre de systèmes éducatifs en Europe ont fermé leurs écoles, leurs universités et leurs établissements scolaires, mais le personnel de l'éducation demeure le pilier de leurs communautés. Partout sur le continent, parents et familles se voient inévitablement rappeler que l'éducation est un secteur essentiel de notre société, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux de l'enseignement et de l'apprentissage. **Les services d'éducation sont indispensables pour maintenir un sentiment de normalité parmi les étudiant-e-s, les parents et au sein des communautés.** Raison pour laquelle **il est crucial d'apporter un soutien adéquat aux employé-e-s de l'éducation** afin de leur permettre de travailler dans les meilleures conditions possible et de jouer leur rôle de première importance dans **la lutte contre cette crise et la reconstruction de sociétés plus équitables, plus justes et plus durables.** Le CSEE tient à exprimer sa solidarité à l'ensemble de ses organisations membres, à la communauté éducative, aux services publics et au personnel de l'éducation à travers l'Europe et **demande instamment aux gouvernements, aux autorités éducatives, aux employeurs de l'éducation et aux décideur-euse-s de ce secteur de tenir compte des points suivants :**

**Le personnel de l'éducation joue un rôle essentiel dans la lutte contre cette crise. Le dialogue social et la protection des droits du personnel de l'éducation sont, aujourd'hui, plus importants que jamais.**

1. S'il appartient effectivement aux gouvernements et aux employeurs de l'éducation d'assurer la protection des employé-e-s de l'éducation, pour toutes les questions concernant l'exercice de leurs fonctions, **le dialogue social et la négociation collective doivent demeurer les principaux mécanismes pour adapter le secteur de l'éducation à la situation actuelle.** Durant les périodes où les pressions sont particulièrement fortes, il importe de défendre les droits de l'ensemble des employé-e-s de l'éducation, quel que soit leur statut, y compris le personnel sous contrat précaire, notamment le droit de conserver leurs emplois et leurs salaires, ainsi que le droit au congé de maladie payé, à la déconnexion et au respect de leur

vie privée. De même, les syndicats doivent toujours être consultés en bonne et due forme par les autorités et les employeurs et être invités à participer aux décisions. En particulier, des dispositions doivent être prises pour comptabiliser les périodes de scolarité, d'études ou de recherches perdues et pour trouver des solutions permettant aux étudiant·e·s et au personnel de l'éducation et de la recherche sous contrat de travail/d'étude à durée déterminée et/ou à court terme de les prolonger pour une durée correspondant à la période perdue. **En aucun cas, le personnel de l'éducation, à tous les niveaux de l'éducation, depuis l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, jusqu'à l'enseignement supérieur et la recherche, en passant par l'enseignement et la formation professionnels et la formation des adultes, ne doit subir de préjudice économique et professionnel à la suite des perturbations dues à l'urgence du COVID-19.**

2. En particulier, le personnel de l'éducation sous **contrat à durée déterminée** ne peut être **soumis à de nouvelles formes de précarité** en raison de la crise actuelle. Lorsque les établissements scolaires sont fermés et que ces employé·e·s ne sont pas en mesure de travailler à domicile, **leurs contrats ne peuvent en aucun cas être résiliés anticipativement, ni leurs salaires suspendus en totalité ou en partie.**
3. Durant les périodes de confinement social généralisé et souvent obligatoire, le secteur de l'éducation se mobilise pour assurer la continuité d'un service public essentiel. **La santé et le bien-être physique et mental** de ses effectifs ne peuvent être sous-estimés. A l'heure où nombre d'établissements scolaires ont l'obligation de fermer leurs portes et où les enseignant·e·s et le personnel de l'éducation sont invités à travailler à domicile, il importe de tenir compte de l'impact de ces mesures de distanciation sociale exceptionnelles – lorsqu'elles s'appliquent à un secteur qui, par sa nature même, se nourrit des interactions sociales – sur la santé et le bien-être du personnel de l'éducation **afin que ce dernier puisse continuer à jouer son rôle au sein de la communauté.**
4. Il convient d'accorder une attention particulière aux conditions de travail du personnel de l'éducation travaillant à domicile. En effet, le travail à distance implique une importante réorganisation des cours et des plans de leçons, tout en exigeant des **efforts particuliers de la part de l'enseignant·e** pour s'assurer que ses étudiant·e·s seront capables de suivre et de recevoir un enseignement de qualité à distance. **Au moment d'organiser le travail à domicile en cette période exceptionnelle, il est primordial de tenir compte de toutes les questions ayant trait à la charge de travail, à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et au bien-être psychosocial.** Une attention particulière doit être accordée au **droit à la déconnexion du personnel de l'éducation en dehors des heures de travail officielles, ce droit étant un moyen essentiel de maintenir un bon équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.**
5. Lorsque le personnel de l'éducation est appelé à se rendre dans les établissements scolaires, **les mesures de santé et de sécurité mises en place sur les lieux de travail doivent être communiquées clairement et définies dans le respect des recommandations des autorités et des spécialistes de la santé et de la sécurité, en consultation avec les représentants des travailleur·euse·s.** La direction des établissements scolaires se doit de faciliter la mise en œuvre de ces mesures.

**Les employé·e·s de l'éducation s'adaptent pour continuer à dispenser à distance un enseignement de qualité à plusieurs millions d'étudiant·e·s. Leurs prestations sont essentielles pour le bien commun, raison pour laquelle il importe de leur accorder le soutien qui leur est nécessaire pour exercer leur profession.**

6. Alors qu'une majorité de pays européens ferment les portes de leurs établissements scolaires au niveau national, régional ou local et que les enseignant·e·s et le personnel de l'éducation sont invités à travailler à domicile, un grand nombre de questions se posent à propos de **l'impact d'un enseignement à distance continu sur la qualité de l'enseignement** dispensé dans ces circonstances. Bien que les mesures concernant l'enseignement à distance puissent varier d'une école à l'autre, le CSEE est persuadé que, dans ces circonstances exceptionnelles, **l'organisation des classes et le choix des ressources doivent être une décision autonome des enseignant·e·s, et il est crucial de leur assurer une formation adéquate pour organiser ces activités pédagogiques à distance de manière structurée, notamment pour éviter une cacophonie de différentes plateformes en ligne.**
7. Par ailleurs, la crise du coronavirus a mis en évidence les limites et les risques d'un enseignement et d'un apprentissage à distance prolongés, rappelant ainsi **la nature indispensable des interactions entre l'étudiant·e et l'enseignant·e et les avantages inhérents qui en résultent en termes de résultats scolaires.** S'agissant précisément des limites et des risques d'un enseignement à distance prolongé, le CSEE met en garde contre **les risques liés à l'utilisation d'outils et de dispositifs en ligne, entre autres la collecte et l'utilisation potentiellement abusive des données du personnel de l'éducation et des étudiant·e·s par les autorités publiques ou des sociétés privées, actives par exemple dans le domaine des technologies de l'éducation.**
8. Cette crise montre que les établissements scolaires ne sont tout simplement pas préparés à l'enseignement à distance. Plusieurs questions urgentes concernant **la fracture numérique et l'accès inégalitaire au matériel d'enseignement et d'apprentissage à distance doivent être examinées,** afin de s'assurer que l'ensemble du personnel de l'éducation et des étudiant·e·s seront capables de travailler ensemble et que **nul ne sera laissé pour compte faute de ne pas pouvoir accéder aux appareils adéquats ou aux équipements en ligne nécessaires.**

**Nos sociétés sont face à la crise d'une génération. Aujourd'hui, plus que jamais, il importe de défendre la solidarité, les droits humains, le respect, l'inclusion et la démocratie, car ils constituent nos principes fondamentaux.**

9. Lorsqu'ils s'attaquent aux conséquences du virus sur la société et l'économie, les gouvernements et les autorités doivent faire en sorte que tous les individus, y compris les groupes les plus touchés et défavorisés, soient protégés et suffisamment soutenus. Le CSEE demande aux autorités éducatives et aux gouvernements de garantir l'inclusion de l'ensemble des étudiant·e·s et du personnel de l'éducation, afin de prévenir l'effet multiplicateur de la pandémie sur **les inégalités existantes et éviter ainsi d'accentuer le clivage entre les différentes strates socio-économiques, entre les centres urbains et les zones rurales, entre les migrant·e·s et les non-migrant·e·s, entre les hommes et les femmes, entre les**

**différents groupes d'âge, etc. En particulier, les populations précarisées et marginalisées sont les plus exposées au risque de contagion et sont dans l'impossibilité d'accéder aux services de soins. Si les marques de solidarité individuelles ont tout simplement été remarquables, la protection des populations à risque requiert une attention totale de la part des gouvernements, en vue de pouvoir coordonner et apporter une réponse collective.**

10. Les conséquences du coronavirus, de même que les mesures gouvernementales pour endiguer la pandémie, **touchent plus sévèrement les femmes et influent sur l'égalité des genres.** Les femmes qui, souvent, sont déjà plus nombreuses à travailler dans le cadre de contrats précaires et temporaires, sont les premières concernées par le chômage temporaire et le travail à court terme. La fermeture des écoles et la suspension des services de garderie impliquent que les femmes doivent s'occuper davantage de leurs enfants, de leurs proches plus âgé·e·s et de l'entretien de la maison. Ces conséquences, et d'autres implications de la crise économique résultant de la pandémie, risquent d'accentuer davantage encore les écarts en matière de rémunération et de retraite entre les hommes et les femmes, ainsi que la ségrégation verticale et horizontale sur le marché du travail et la violence et le harcèlement fondés sur le genre.

**Les sociétés européennes n'ont pas été préparées à affronter cette crise, en raison de la prédominance des politiques d'austérité, orientées sur le marché et la rentabilité. Il est désormais temps, une fois pour toutes, de faire bon usage des enseignements que nous apporte le passé et de revendiquer un remaniement structurel : des changements structurels pour une économie profitable aux citoyen·ne·s.**

11. Si le coronavirus est avant tout une urgence de santé publique, il est aussi une urgence économique et sociale. Face aux diminutions sans précédent du produit intérieur brut (PIB) attendues à la fois dans la zone euro et au niveau mondial, les gouvernements de l'UE **interviennent massivement dans l'économie** pour garantir que cette onde de choc ne devienne pas la plus grande contraction économique des temps modernes et ne se transforme pas en une dépression profonde et durable. Pour la première fois de son histoire, l'UE a suspendu le Pacte de croissance et de stabilité et les règles en matière d'aides d'Etat, afin de s'assurer que les gouvernements nationaux puissent réaliser les dépenses nécessaires pour garantir la sécurité de leurs citoyen·ne·s et protéger en premier lieu le bien-être des communautés. En d'autres termes, **face à l'urgence, tous les gouvernements ont ouvert la voie à l'investissement public, basé sur les droits et les besoins, et non sur les profits ou le dogme néolibéral de l'équilibre et de l'austérité budgétaires.**
12. **La pandémie laisse apparaître au grand jour les dommages occasionnés par le modèle néolibéral au cours de ces dix dernières années, réduisant l'espace public, en se basant sur la croyance dogmatique que le marché est un preneur de décision plus efficace et plus performant,** capable de répondre à tous les besoins. Depuis des années, le CSEE met en garde contre les effets désastreux des coupes budgétaires sur le secteur de l'éducation, conséquences des politiques d'austérité. En parallèle, le CSEE a demandé aux autorités éducatives et aux gouvernements que l'éducation – un droit fondamental et un bien public – ne soit pas soumise aux mécanismes et principes du libre-échange et de la déréglementation des marchés. Une décennie de crise économique, de mesures d'austérité et de sous-financement systémique de l'éducation, ainsi qu'une éducation exposée de plus en plus souvent

aux pressions de la commercialisation et de la privatisation, ont causé un nombre incalculable de problèmes. Les formes traditionnelles de solidarité sociale et de redistribution financière ont été érodées, faisant prévaloir le rôle de l'individu et les ambitions personnelles sur les aspirations sociales et l'action collective, conduisant ainsi à l'exclusion, à la ségrégation et au creusement des inégalités. Les enseignant·e-s et leurs syndicats en Europe sont prêts à lutter contre toutes les tentatives actuelles d'utiliser la plus grande menace des temps modernes pour la santé des êtres humains, la société et l'économie politique mondiale, comme prétexte pour nuire davantage encore à la valeur et à la mission de l'éducation et justifier de nouvelles réductions budgétaires au sein de l'éducation, au travers de l'imposition de nouvelles séries de mesures d'austérité.

13. **L'urgence économique, sociale et sanitaire actuelle a le pouvoir de forcer le marché et ses principes idéologiques à battre en retraite et de redonner de l'importance à nos espaces et nos services publics, entre autres les écoles, les universités et les établissements scolaires en général. Le moment est venu de reconnaître et d'apprécier à leur juste valeur l'ensemble des employé·e-s du secteur de l'éducation et de protéger la communauté démocratique et la gouvernance de nos institutions.** Les modèles que nous choisissons aujourd'hui détermineront le monde dans lequel nous vivrons demain. Pour le CSEE, ces modèles doivent viser en priorité un accès universel à l'éducation de qualité pour tous les individus, étant le principal levier de la croissance durable, de la justice sociale, du bien-être et de la prospérité. Le moment est venu de réaffirmer la valeur de la recherche et de la production de savoirs, en tant que biens collectifs, le processus ouvert pour l'échange et le partage de connaissances. En cette période de forte demande en matière de recherches publiques pour déterminer la cause de cette crise et trouver des solutions, le CSEE rappelle aux responsables politiques la place centrale de la recherche subventionnée par des fonds publics, basée sur les libertés académiques. Le CSEE demande aux gouvernements et aux autorités éducatives de garantir que la technologie au sein de l'éducation puisse se développer de façon à améliorer, et non éroder, le bien public. Le moment est venu de s'assurer que ce sont les besoins publics et non la cupidité du secteur privé qui façonnent le développement de la technologie, pour soutenir la pédagogie, les libertés académiques et la recherche.
14. **Les syndicats de l'enseignement sont prêts à jouer leur rôle dans le façonnement, le maintien et la reconstruction de sociétés égalitaires et durables, où l'éducation, en tant que bien public ayant le pouvoir d'apporter une contribution réelle à des sociétés saines et cohérentes, est une composante essentielle de la démocratie. Le marché ne pourra jamais atteindre de tels objectifs. Le CSEE estime et rappelle que seuls des systèmes éducatifs basés sur les valeurs du service public et la gouvernance démocratique réussiront à relever les défis auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui. Le personnel de l'éducation et leurs syndicats jouent déjà un rôle clé face à l'urgence sanitaire actuelle, mais ils sont également au cœur d'un engagement visant à construire un monde meilleur après la crise.**

*\*Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 132 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant·e-s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération*

*syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE forme la Région européenne de l'Internationale de l'Education, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.*